

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES MAIRIES CONCERNANT LES BOÎTES A AIGUILLES POUR PATIENT EN AUTO-TRAITEMENT

Depuis peu, la filière de distribution des boîtes à aiguilles a été confiée, au niveau national, à DASTRI, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics.

Dorénavant **les déchetteries ne fournissent plus** de boîtes à aiguilles vides pour les patients en auto-traitement.

Les **patients doivent donc retirer ces boîtes vides dans leur pharmacie.**

TOUTES les pharmacies ont **l'obligation** de les distribuer, un refus est passible d'amende (cf. : décret n°2010-1263 du 22 octobre 2010).

Si la pharmacie de votre commune n'est pas informée de cette nouvelle organisation, ou si elle refuse de fournir ces boîtes, vous pouvez nous le signaler par mail.

Lorsque les boîtes sont pleines, les patients doivent les rapporter à la déchetterie qui continue de les collecter **GRATUITEMENT**.

A noter : pour les professionnels de santé, c'est toujours la déchetterie qui fournit les différents types de contenants. Ce service est payant.

Vous en remerciant par avance,

Le 05 novembre 2013,

Le Président,
S. TRAMZAL